



Traité Nedarim

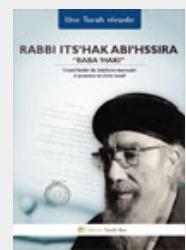
Michna 2 - Chapitre 5

היה אחד מן השוק מודר מאחד מהן הניה, לא יכנס לחצר; רבי אליעזר בן יעקב אומר, יכול הוא לומר לו, לטור של חברך אני נכנס, איini נכנס לטור שלך.

Si quelqu'un du dehors s'interdit par vœu de jouir de l'un des deux copropriétaires de la cour, il ne devra pas pénétrer dans la cour. Selon Rabbi Eliézer ben Yaakov, il peut arguer qu'il passe dans la partie appartenant au voisin, non dans celle de l'homme sur qui porte l'interdit.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions